

Meurtre à la prison de Trois-Rivières : l’Affaire Therrien



Figure 1. Intérieur d'une des cellules à la vieille prison de Trois-Rivières. (photo: E. Veillette 2011)

Par Eric Veillette

www.historiquementlogique.com

En février 1852, il y avait déjà quatre mois que Thomas Therrien croupissait derrière les barreaux de la prison de Trois-Rivières. On l'accusait, d'après *La Minerve*, de tentative de meurtre sur sa femme. On disait de lui qu'il était originaire de Sainte-Monique dans le comté de

Nicolet.

Le vendredi 20 février 1852, deux jeunes hommes, Charles Pépin et Adolphe Beaudoin, firent leur entrée à la prison « pour n'avoir pas payé une amende de 25s [...] »¹. Selon *The Montreal Witness*, ceux-ci n'avaient qu'une sentence d'une semaine à purger.

Plus tard, selon le témoignage de Beaudoin, l'un des gardiens de la prison nommé Daviau aurait demandé, le 23 février, qu'on lui fabrique un manche de hache. Charles Pépin lui suggéra alors de leur prêter une hache afin de s'en servir comme gabarit, ajoutant que ce travail de sculptage allait leur permettre de tuer le temps. À cette époque, la fabrication de manches de hache en Mauricie était chose courante en raison de l'industrie du bois.

Ce travail s'effectua en après-midi du 25 février. Peu après, les prisonniers transportèrent du bois de chauffage à l'intérieur sans avoir revu la fameuse hache dont la valeur fut détaillée dans le rapport du coroner à « three shillings and six pence ».

Selon le témoignage de Beaudoin, Thomas Therrien n'aurait pas participé au transport de bois mais serait demeuré dans la cour à l'endroit approximatif où la hache avait été laissée. Par la suite, les hommes seraient allés prendre leur souper pour ensuite retourner en cellule. Selon le gardien Richard Lanigan, c'est vers 18h54 que les trois prisonniers – Therrien, Pépin et Beaudoin – auraient été confiné dans la même cellule. Vers 19h10, Lanigan entendit des cris, ce qui l'obligea à revenir sur ses pas. À son arrivée, Beaudoin était blessé et Pépin gisait déjà sur le plancher.

Que s'était-il donc produit dans cette cellule?

¹ *La Minerve*, 2 mars 1852.

Le lendemain, 26 février, le coroner Valère Guillet fut appelé sur les lieux pour faire enquête. Comme il n'y avait toujours pas de policier à Trois-Rivières, et encore moins de détectives compétents, c'était à lui d'investiguer les morts suspects. C'est d'ailleurs son rapport, immortalisé aux archives nationales, qui permet aujourd'hui d'en apprendre davantage sur cette affaire.

Le coroner Guillet eut la présence d'esprit de retranscrire, un peu comme le font aujourd'hui les sténographes, les témoignages de quelques personnes clé. Beaudoin avait été blessé mais pas suffisamment pour l'empêcher de témoigner. Quant à Pépin, il avait eu moins de chance. Il avait rendu l'âme une vingtaine de minutes après la sauvage agression. Le dilemme et surtout l'embarras de cette affaire reposait sur la question à savoir comment Therrien avait réussi à introduire cet outil pourtant peu discret jusqu'à la cellule?

Qu'est-ce qui avait motivé son désir de vouloir s'en prendre à ses deux codétenus qu'il connaissait apparemment depuis peu?

À la lecture des documents, on comprend que Therrien, peu après la fermeture de la cellule, passa à l'attaque. Personne ne semblait comprendre d'où il sortait la fameuse hache. Il est clair que les gardiens de l'époque ne contrôlaient pas très bien leur inventaire d'outils à risque.

Quoiqu'il en soit, Therrien frappa Charles Pépin dans la partie inférieure de son omoplate gauche. La blessure fut décrite par le coroner comme ayant une longueur de 5 pouces (12,7 cm) et « deux pouces de profondeur ».

Si Lanigan, le premier à revenir sur les lieux, ne pouvait affirmer qui avait utilisé la hache, il appela immédiatement son collègue Richard Ginnis afin d'aller chercher un médecin. En ce qui concerne l'arme du crime, Lanigan identifia la hache comme étant un outil appartenant à la prison depuis 14 ans. Selon lui, le tueur paraissait calme et osa même demander un prêtre.

Pendant ce temps, vers 19h30, Pépin s'éteignait dans une marre de sang.

Le lendemain du crime, devant le coroner, Lanigan fut contre-interrogé par Therrien lui-même. Est-ce parce que ce dernier n'avait pas les moyens de se payer un avocat ou alors, comme on le soupçonnera ensuite, parce qu'il n'avait pas toute sa tête?

Quoiqu'il en soit, il demanda au gardien si celui-ci savait qu'il était resté huit jours sans se nourrir. Malheureusement, le document ne permet pas d'approfondir cette question.

Adolphe Beaudoin, un journalier de Trois-Rivières, expliqua qu'à leur entrée dans la cellule les trois prisonniers firent leur prière avant d'aller au lit. Aussitôt, il aurait entendu son copain crier qu'on voulait le tuer. « Notre chandelle était encore allumée et dans le même temps, j'ai entendu frapper un coup sur le lit [de] Charles Pépin, qui s'est mis à crier [...], O monsieur, on me tue [...] ».

Ensuite, Beaudoin se retourna pour apercevoir Therrien, hache à la main, qui le ciblait et il « m’a frappé en effet dans le côté droit [...] ». En dépit de sa blessure qui lui fut mortelle une vingtaine de minutes plus tard, Pépin trouva la force d’aider Beaudoin à désarmer le désaxé.

Après avoir reçu une autre blessure au genou gauche, Beaudoin déclara au coroner Guillet que Lanigan arriva le premier mais que c’est à Daviau qu’il remit l’arme du crime. Petite contradiction avec le témoignage de Lanigan, qui affirmait être celui à qui on avait remis la hache.

Quant à savoir comment Therrien avait réussi à introduire l’arme dans la cellule, Beaudoin déclara seulement que « j’ai la conviction que le dit Therrien avait caché la dite hache dans sa paille [...] ».

Pour tenter de sauver son copain, Beaudoin appliqua ses deux mains contre la plaie mais le sang continua de glisser entre ses doigts.

Le 26 février, lors de l’enquête du coroner, Therrien semble avoir semé un doute raisonnable quant à sa santé mentale en posant des questions qui paraissent aujourd’hui incohérentes, tout ceci en raison des informations disponibles bien sûr. Entre autres, il demanda à Beaudoin : « ne m’avez-vous pas mis, vous et Charles Pépin, un morceau de viande dans mon plat avec mes patates? ». Le rescapé répliqua que sa femme était venue lui rendre visite en lui apportant de la viande et que, croyant bien faire, en avait offert à Therrien.

- N’avez-vous pas demandé à coucher avec moi dans ma cellule?, questionna encore Therrien.
- C’est Daviau, le tourne-clef, qui nous a demandé si on voulait coucher dans la même cellule et nous y avons consenti, répondit Beaudoin.

Que cherchait à démontrer Therrien par cette question? Qu’il n’avait jamais demandé à avoir de la compagnie dans sa cellule? Qu’il avait senti son espace menacé?

Il semble que Therrien ait jeûné durant quelques jours. Peut-on attribuer cette réaction, encore une fois, à la présence de ses deux codétenus? Souffrait-il de paranoïa au point de craindre l’empoisonnement?

Voilà autant de questions qui demeurent sans réponse en l’absence de transcriptions complètes et d’une enquête plus élaborée.

Quant au témoignage de Daviau, il permit de comprendre que Richard Ginnis lui reprochait d’avoir oublié la hache. Voilà une incompétence qui avait engendré de lourdes conséquences.

On ignore si Beaudoin conserva des séquelles de ses blessures, ni même ce qu’il est devenu par la suite. Toutefois, Thomas Therrien passa en examen le 2 mars 1852 devant Joseph-Édouard Turcotte et Denis Genest Leblanc. Il est à noter que Turcotte était un avocat et homme politique connu à cette époque. Après avoir perdu un bras lors d’un accident, il se lança dans le droit avant de devenir patriote au cours des années

1830. Toutefois, on l'accusera plus tard d'être opportuniste en devenant moins radical. Au moment où le meurtrier Therrien comparait devant lui, Turcotte avait perdu son poste de solliciteur général en 1848, après quoi il était revenu à l'Assemblée en 1851 comme représentant de Saint-Maurice².

Lorsque Turcotte et Leblanc le questionnèrent à savoir de quelle paroisse il était originaire, Therrien répliqua que « je ne puis pas vous dire dans ce temps-ci », et quand on lui demanda pourquoi « à cette question le dit Thomas Therrien reste muet et s'obstine à ne pas répondre nonobstant la demande qui lui est faite plusieurs fois ».

Son procès se déroula le 13 septembre 1852, au terme duquel il fut déclaré coupable et expédié à l'asile de Beauport, où il termina ses jours³.

² Joseph-Édouard Turcotte deviendra maire de Trois-Rivières de 1857 à 1863. En 1852, il était aussi propriétaire et rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*. Il s'éteint à Trois-Rivières le 20 décembre 1864. Plus tard, la ville lui rendit hommage en nommant une rue en son honneur. Pour plus de renseignements sur la carrière de Turcotte : <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?Biold=38873>

³ *La Patrie*, 15 mars 1905. Pour affirmer que Therrien était décédé à l'asile de Beauport (maintenant devenu l'Institut universitaire en santé mentale de Québec après avoir été le centre Robert Giffard), le journal montréalais, alors présent dans la région de Trois-Rivières concernant l'affaire du meurtre de Sclater, se disait informé par le directeur de la prison William Ginnis, qui occupait ce poste depuis 1865.